
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 décembre 2014 à 14 h 30
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, maire suppléant
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 35.

CA14 25 0512

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2014.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison de cette séance extraordinaire.

CA14 25 0513

Mandat au Service du développement économique pour qu'il présente une demande d'aide financière au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) dans le cadre du programme ClimatSol, et ce, afin de financer des devis de réhabilitation et/ou des travaux de réhabilitation sur les terrains municipaux contaminés.

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement souhaite obtenir de l'aide financière pour la production de devis de réhabilitation et/ou des travaux de réhabilitation sur des terrains municipaux contaminés;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De mandater le Service du développement économique pour qu'il présente une demande d'aide financière au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) dans le cadre du programme ClimatSol, et ce, afin de financer des devis de réhabilitation et/ou des travaux de réhabilitation sur les terrains municipaux contaminés de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1146008012

CA14 25 0514

Autorisation du renouvellement du contrat de location avec la compagnie Déneigeurs métropolitain, pour un tracteur-chargeur avec opérateur pour un maximum de 325 heures, au montant de 47 519, 45 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE la division de la voirie doit assurer le déneigement de la voie publique en période hivernale;

ATTENDU QUE la voirie doit disposer de suffisamment d'équipements pour assurer la couverture de l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ces besoins sont de nature ponctuelle;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat de location avec la compagnie Déneigeurs métropolitain pour un tracteur-chargeur avec opérateur pour un maximum de 325 heures, au montant de 47 519, 45 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1143466017

CA14 25 0515

Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à la Maison de l'Amitié pour les aider à défrayer les coûts des différents événements de Duluth en'Arts.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel, et d'octroyer une contribution financière de 17 000 \$ à la Maison de l'Amitié pour les aider à défrayer les coûts des différents événements de Duluth en'Arts.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1143945024

CA14 25 0516

Octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour réaliser le projet d'animation publique et culturelle « La Reine des Neiges » dans le cadre de l'événement « La Fête des Glaces ».

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel, et d'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour réaliser le projet d'animation publique et culturelle « La Reine des Neiges » dans le cadre de l'événement « La Fête des Glaces ».

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1143945022

CA14 25 0517

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à Les Amis du Champ des Possibles pour la publication du catalogue « Biodiversité du Champ des Possibles » présentant l'inventaire des 330 espèces qui vivent ou utilisent le Champ des Possibles.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à Les Amis du Champ des Possibles pour la publication du catalogue « Biodiversité du Champ des Possibles » présentant l'inventaire des 330 espèces qui vivent ou utilisent le Champ des Possibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1143945021

CA14 25 0518

Octroi d'une contribution financière de 600 \$ à Mural pour les aider à défrayer les coûts de représentation du festival international d'art public MURAL (3^e édition - juin 2015), au rassemblement artistique international ART BASEL/Wynwood Walls de Miami.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 600 \$ à Mural pour les aider à défrayer les coûts de représentation du festival international d'art public MURAL (3^e édition - juin 2015), au rassemblement artistique international ART BASEL/Wynwood Walls de Miami.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1143945019

CA14 25 0519

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à Les Petites Voix du Plateau afin de défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée des Fêtes pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à Les Petites Voix du Plateau afin de défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée des Fêtes pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1143945020

CA14 25 0520

Octroi d'une contribution financière de 430 \$ à Groupe Information Travail pour les aider à défrayer les coûts de fabrication de 10 bacs à fleurs en bois, ainsi que la réparation d'un bac, tous destinés aux ruelles vertes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 430 \$ à Groupe Information Travail pour les aider à défrayer les coûts de fabrication de 10 bacs à fleurs en bois, ainsi que la réparation d'un bac, tous destinés aux ruelles vertes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1143945023

CA14 25 0521

Octroi d'une contribution financière de 300 \$ au Programme Alternative au décrochage scolaire du Plateau Mont-Royal, afin de maintenir les ateliers d'improvisation pour les élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au Programme Alternative au décrochage scolaire du Plateau Mont-Royal, afin de maintenir les ateliers d'improvisation pour les élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1143945018

CA14 25 0522

Approbation d'un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, des locaux au rez-de-chaussée, au 5^e étage et au 6^e étage de l'immeuble situé au 201, avenue Laurier Est à Montréal (8061), d'une superficie d'environ 3 302,67 m², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 5 209 750,34 \$, incluant TPS et TVQ.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, des locaux au rez-de-chaussée, 5^e étage et au 6^e étage de l'immeuble situé au 201, avenue Laurier Est, d'une superficie d'environ 3 302,67 m², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 5 209 750,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, cette dépense étant entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1144733004

CA14 25 0523

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme « Espace La Fontaine », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'animation et du service de restauration au chalet restaurant du parc La Fontaine depuis 2011;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU l'entente de partenariat de 3 ans établie en 2014, aux termes de la résolution CA14 250392;

ATTENDU QUE les crédits ont été prévus au budget 2015 et qu'ils seront engagés par un bon de commande au début de l'année financière 2015;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour l'année 2015 à l'organisme Espace La Fontaine.

D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1140346002

CA14 25 0524

Ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur les rues locales et collectrices de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE ceci s'inscrit avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE ceci augmentera la sécurité de tous les usagers de la route;

ATTENDU QUE ceci diminuera le nombre et la gravité des accidents;

ATTENDU QUE le Code de sécurité routière permet à une municipalité de fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur les rues locales et collectrices de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1144932008

CA14 25 0525

Ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Fairmount Ouest, à l'intersection de la rue Clark.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris et les conseillères Louise Mainville, Christine Gosselin, Marie Plourde et Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt aux approches est et ouest de l'intersection de l'avenue Fairmount Ouest et de la rue Clark.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1146768004

CA14 25 0526

Adoption du règlement 2014-19 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-19 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1140482011

CA14 25 0527

Adoption du règlement 2014-23 - Règlement autorisant un emprunt de 3 215 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-23 - *Règlement autorisant un emprunt de 3 215 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1140311005

CA14 25 0528

Adoption du règlement 2014-24 - Règlement autorisant un emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-24 - *Règlement autorisant un emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1140311006

CA14 25 0529

Adoption du règlement 2014-25 - Règlement autorisant un emprunt de 571 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-25 - *Règlement autorisant un emprunt de 571 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1140311007

CA14 25 0530

Adoption du règlement 2014-26 - Règlement autorisant un emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2014-26 - *Règlement autorisant un emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1140311008

CA14 25 0531

Adoption du second projet du Règlement (01-277-73) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), relativement à la superficie maximale occupée par un restaurant, un débit de boissons alcooliques ou une salle de billard.

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 octobre 2014;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite limiter les impacts possibles de l'implantation d'un restaurant, d'un débit de boissons alcooliques ou d'une salle de billard de grande superficie sur la qualité des milieux de vie, et ce, dans l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement reconnaît les particularités de la dynamique commerciale propre à la portion sud du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, et à l'avenue Laurier Ouest;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 28 octobre 2014.

D'adopter, avec changements, le second projet du *Règlement (01-277-73) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relativement à la superficie maximale occupée par un restaurant, un débit de boissons alcooliques ou une salle de billard.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1142583004

CA14 25 0532

Nomination par intérim de monsieur Guy Ouellet (matricule 142482000) à titre de directeur du Développement du territoire et des Travaux publics (106000) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris et les conseillères Louise Mainville, Christine Gosselin, Marie Plourde et Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser la nomination par intérim de monsieur Guy Ouellet (matricule 142482000) à titre de directeur du Développement du territoire et des Travaux publics (106000) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1140008001

CA14 25 0533

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Eduardo Saul (matricule 100002037), à titre de préposé aux travaux généraux (114C) à la voirie, rétroactivement au 6 décembre 2014, en remplacement d'un employé titulaire retraité.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, monsieur Eduardo Saul (matricule: 100002037), à titre de Préposé aux travaux généraux (114C) à la voirie, rétroactivement au 6 décembre 2014, en remplacement d'un employé titulaire retraité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1146092016

CA14 25 0534

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2014. Il est 14 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2015.